



## Les 35 heures dans les CAF : davantage de disponibilité pour les activités parentales

*Dans sa grande majorité, le personnel de la branche Famille de la Sécurité sociale juge positivement les effets de la réduction du temps de travail (RTT) sur la vie familiale, sociale et professionnelle.*

*Le recours à des aménagements d'horaires proposés par la RTT ne s'est pas substitué au temps partiel. En particulier les salariés ayant des enfants âgés de moins de 12 ans continuent à utiliser le temps partiel pour concilier leur vie familiale et professionnelle.*

*Les salariés à temps complet, hommes ou femmes, consacrent plus de temps à leur(s) enfant(s). Plus du tiers des mères (34 %) sont auprès de leur(s) enfant(s) le mercredi. 29 % des pères déclarent utiliser davantage le temps octroyé au titre de la RTT pendant les congés scolaires.*

*Après les activités parentales, les tâches domestiques sont davantage privilégiées par les parents. Pour autant, cet investissement ne modifie pas leur répartition inégalitaire au sein des couples.*



**E**n décembre 2002, les caisses d'Allocations familiales (CAF) comptaient 36 270 salariés. Ce personnel est essentiellement féminin (80 %). Près de neuf personnes sur dix relèvent de la catégorie socioprofessionnelle des employés.

La CNAF a réalisé une enquête sur la réduction du temps de travail (RTT) auprès de ces salariés afin de mesurer les effets de cette réforme dans les sphères professionnelle et personnelle (encadré 1).

### La majorité des salariés à temps complet maintiennent leur durée de travail hebdomadaire

A quelques exceptions près, les horaires de travail restent réguliers, maîtrisables et prévisibles. Les trois quarts des salariés évaluent positivement les effets de la RTT sur leur vie familiale, sociale et professionnelle. Plus de la moitié des interviewés estiment que la RTT a amélioré leur vie au travail.

80 % d'entre eux apprécient également positivement les effets bénéfiques des 35 heures dans le domaine familial et social.

La mise en place de la RTT en 2001 n'a pas modifié la répartition des salariés des CAF selon qu'ils travaillent à temps complet ou à temps partiel. Huit salariés sur dix exercent toujours leur activité professionnelle à temps complet, deux sur dix à temps partiel.

80 % des personnes travaillant à temps complet ont majoritairement choisi un horaire hebdomadaire de 39 heures réparties sur cinq jours, ce qui est compensé par l'octroi de vingt jours de RTT par an.

### Rester à temps partiel pour garder ses enfants

Le temps partiel demeure une formule d'aménagement de temps de travail consacrée à la garde des enfants. Le personnel à temps partiel est essentiellement féminin (96 %).

**Encadré 1**

**Méthodologie de l'enquête**

L'enquête sur laquelle s'appuie cette analyse a été co-réalisée par la Caisse nationale des allocations familiales et la société Essor consultant.

Cette étude porte sur un échantillon de salariés de 17 caisses d'Allocations familiales (Avranches, Bordeaux, Bourg en Bresse, Brive, Charleville-Mézières, Créteil, Guéret, La Roche-sur-Yon, Lyon, Mende, Montbéliard, Mont de Marsan, Moulins, Pau, Rosny sous Bois, Roubaix, Saint-Quentin-en-Yvelines) choisies en fonction de leur taille, de leur localisation géographique et de leurs caractéristiques en matière de ressources humaines (âge, PCS, sexe, temps de travail des salariés).

Le questionnaire portait sur :

- les informations factuelles sur le salarié et sa famille ;
- le processus de mise en œuvre de la RTT ;
- la gestion actuelle du temps de travail ;
- les effets de la RTT sur l'organisation du travail et sur la vie privée.

Il a été envoyé à l'ensemble des salariés (5 700) des 17 CAF. Le taux de réponses est de 40 %. On note cependant une sous représentation des « employés » par rapport à leur poids moyen dans les CAF (86 %). Ces derniers constituent les trois quarts de l'échantillon. Les répondants ont également été moins nombreux parmi les agents de direction.

L'enquête sur le terrain et l'exploitation des données concernant la vie au travail a été réalisée par la société Essor. La CNAF a effectué l'exploitation spécifique des données concernant les salariés qui ont des enfants âgés de moins de 12 ans.

Plus de la moitié (55 %) travaillent sur quatre jours (tableau 1). Après les accords RTT, près de la moitié ont conservé la même durée de travail (avec une augmentation mécanique de salaire).

Par ailleurs, 67 % des femmes ont opté pour une durée de travail hebdomadaire qui se situe entre 28 et 32 heures. Dans neuf cas sur dix, cette durée relève de leur propre initiative, et près de sept sur dix de ces salariés choisissent de travailler sur quatre jours en prenant la journée non scolarisée des enfants (le mercredi). Cette option entraîne des restrictions voire des interdictions pour les autres salariés.

Ainsi, près d'un interviewé sur deux mentionne que les contraintes d'activité de leur service limitent la prise de RTT certains jours de la semaine. Pour près d'un tiers d'entre eux cette limite se porte sur la journée du mercredi.

La part des salariés à temps partiel augmente notamment avec la présence d'enfants âgés de moins de 12 ans (graphique 1). Plus d'un salarié sur deux travaillant à temps partiel a un enfant âgé de moins de 12 ans, contre un salarié sur cinq ayant une activité à temps plein. Enfin, 86 % des salariés à temps partiel ont en moyenne 1,7 enfants contre 0,9 enfant pour ceux à temps complet.

**La RTT : un temps « libéré » pour les enfants**

A la question posée aux salariés ayant des enfants âgés de moins de 12 ans « A quelles activités utilisez-vous principalement votre RTT ? », les répondants déclarent utiliser en priorité ces jours libérés pour la garde de leurs enfants.

Cet usage est évoqué par 89 % d'entre eux, avec peu de différence entre les hommes (84 %) et les femmes (90 %) <sup>(1)</sup>. Il n'est donc pas étonnant de constater que les besoins de garde et les congés scolaires sont les deux facteurs qui influent le plus sur l'utilisation des jours récupérés par la RTT (tableau 2). Les trois quarts des salariés qui ont des enfants âgés de moins de 12 ans utilisent la RTT en fonction des besoins de garde de leurs enfants. Environ 40 %, hommes ou femmes, prennent en considération les dates de congés scolaires. Enfin, le troisième facteur mentionné par les salariés avec enfants est la prise en compte d'évènements familiaux.

**Les vacances scolaires investies par les pères, le mercredi par les mères**

Depuis la mise en place de la RTT, neuf salariés sur dix, lorsqu'ils sont parents d'enfants âgés de moins de 12 ans s'occupent davantage de leurs enfants.

**Tableau 1 - Répartition des agents de la branche famille selon le nombre de jours hebdomadaires travaillés (en %)**

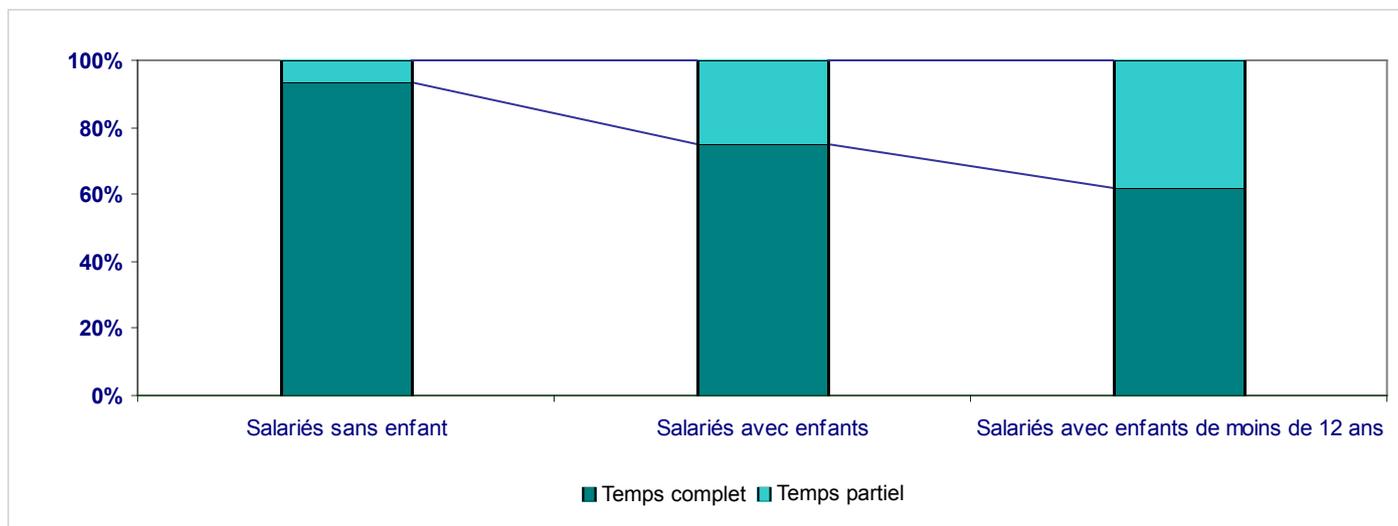
	Total salariés (a)	Total salariés temps partiel (b)	Salariés temps partiel choisi (c)
Inférieur à 4 jours	5,4	28,4	21,6
4 jours	11,5	55,4	68,4
4,5 jours	3,2	3,2	3,8
5 jours et +	79,9	13	6,2
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : CNAF - DSER, 2002.

Champ : Ensemble des salariés à temps complet et à temps partiel.

(a) N = 36 271 ; (b) N = 6 892 ; (c) N = 4 663.

Graphique 1 - Répartition des salariés à temps complet et à temps partiel selon la présence d'enfants (en %)



Source : Enquête 35 h, CNAF ESSOR, 2003.

Par rapport aux résultats issus d'autres enquêtes, notamment l'enquête de la DARES « RTT et modes de vie »<sup>(2)</sup>, le personnel des CAF<sup>(3)</sup> consacre de façon plus marquée ce temps libéré à des activités avec leurs enfants.

A la différence encore de cette enquête de référence, les hommes sont aussi nombreux que les femmes à déclarer passer plus de temps auprès de leurs enfants. C'est le cas de 87 % des femmes et 90 % des hommes<sup>(4)</sup>.

Pour autant, les formules d'aménagement de la réduction du temps de travail et les modalités concrètes d'utilisation des journées RTT diffèrent entre les hommes et les femmes. Le temps des congés scolaires constitue le temps le plus investi par les pères alors que les mères indiquent passer relativement plus de temps avec leurs enfants le mercredi (graphique 2).

Ce type d'organisation permet pour plus de 60 % de ces salariés de faire garder moins longtemps leurs

enfants par d'autres personnes. Elle comporte néanmoins des limites. Les vacances scolaires restent une période où il est difficile, pour 40 % d'entre eux, de faire garder leurs enfants.

### Un père sur cinq consacre le temps libéré aux tâches domestiques

Après la garde des enfants, les parents d'enfants âgés de moins de 12 ans indiquent que les tâches domestiques constituent l'activité la plus investie pendant le temps récupéré au titre de la RTT.

Cet investissement varie peu selon le sexe. Environ un cinquième des pères et mères consacre leur temps libéré à ce type d'activité. Cette similitude semble confirmer la participation de ces pères dans la sphère familiale. Pour autant, dans un contexte de répartition des tâches très inégalitaire entre les hommes et les femmes, la RTT semble peu agir sur la distribution des rôles sexués.

Tableau 2 - Facteurs influençant le plus la prise de jours libérés par la RTT (en %)



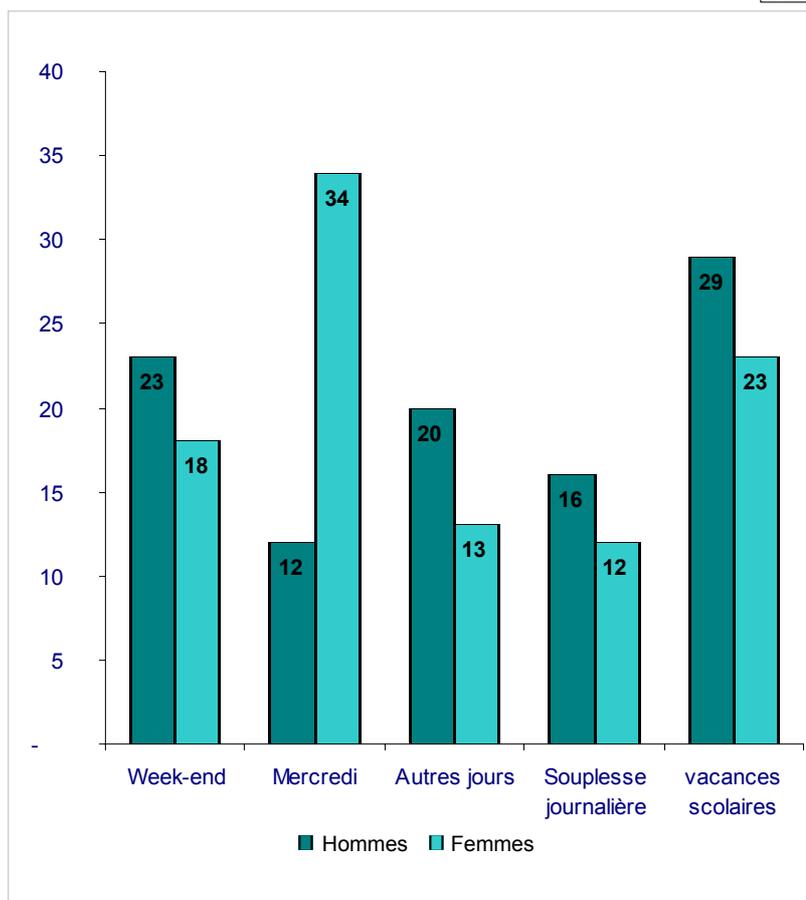
	Salariés à temps complet (a)	Salariés à temps complet avec enfants de moins de 12 ans (b)	Femmes à temps complet avec enfants de moins de 12 ans (c)	Hommes à temps complet avec enfants de moins de 12 ans (d)
Les possibilités de garde de votre conjoint	19,6	17,4	16,1	22,4
Les besoins de garde de vos enfants	20,8	74,1	77,7	62,2
Les besoins de garde de vos petits- enfants	4,2	1,7	1,5	2
Les dates des congés scolaires	18,7	40,8	41,8	38,8
Le rythme de vos activités associatives ou sportives	18,1	6,9	4,8	14,3
Des voyages fixés à l'avance	21,0	8,0	8,1	8,2
Les dates d'évènements familiaux	26,4	18,5	19,8	14,3
Autres	9,2	6,3	5,9	7,1

Source : Enquête 35 h, CNAF ESSOR, 2003.

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (6 au maximum).

(a) N = 1828 ; (b) N = 363 ; (c) N = 273 ; (d) N = 90.

**Graphique 2 - Temps libéré par les hommes et les femmes pour leurs enfants âgés de moins de 12 ans (en %)**



Source : Enquête 35 h, CNAF ESSOR, 2003.

Champ : Ensemble des salariés femmes N = 273 - Ensemble des salariés hommes N = 90.

Lecture : Pour 23 % des femmes, le temps libéré par la RTT est affecté à la période des vacances scolaires des enfants.

A l'exception de la prise en charge des activités avec les enfants, les parents d'enfants âgés de moins de 12 ans déclarent peu de changement dans la prise en charge des activités domestiques, même si les hommes affirment davantage que les femmes avoir augmenté leur participation à ces différents tâches : bricolage, soins des enfants, courses, et démarches administratives. *A contrario*, et sans surprise, l'entretien du linge, apanage des femmes semble faire l'objet de peu d'investissement supplémentaire.

Les salariés de la branche famille de la Sécurité sociale indiquent être plus disponibles à l'égard de leurs enfants depuis la mise en place de la RTT.

Les pratiques respectives de ces hommes et de ces femmes, parents de jeunes enfants, permettent d'appréhender certaines conditions de travail favorables à une plus grande disponibilité parentale et à une réduction de la spécialisation des rôles dans la famille.

En particulier, ce secteur fortement féminisé, disposé à des mesures de conciliation vie familiale et professionnelle, permet aux salariés de sexe masculin, - peut-être plus que ceux d'autres secteurs d'activités - d'intégrer des formes de compromis afin de mieux articuler leur vie familiale et professionnelle.

sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr), rubrique Coup d'oeil sur

Consultez et téléchargez les revues éditées par la CNAF :

- ***l'e-ssentiel*** : le « quatre pages » de la direction des statistiques, des études et de la recherche.
- ***Dossiers d'études*** : les documents de travail et les dossiers de recherche de la CNAF.
- ***Recherches et Prévisions*** : les articles de la revue.
- ***Informations sociales*** : présentation des numéros de la revue.

## ■ Notes

- (1) Cet usage est cité par 43 % de l'ensemble des salariés à temps complet.
- (2) Dans l'enquête de la DARES, plus de la moitié des salariés ayant des enfants âgés de moins de 12 ans déclarent passer plus de temps auprès de leurs enfants.
- (3) Parents d'enfants âgés de moins de 12 ans.
- (4) Dans l'enquête de la DARES, 63 % des femmes et 52 % des hommes, déclarent passer plus de temps auprès de leurs enfants.

## ■ Pour en savoir plus

- Algava E., *Quel temps pour les activités parentales ?*, ***Etudes et Résultats***, 2002, n° 162.
- Cromptagne L., *La réduction du temps de travail : premiers constats*, ***l'e-ssentiel***, 2003, n° 10.
- Fagnani J. et Letablier M.-T., *La réduction du temps de travail a-t-elle amélioré la vie quotidienne des parents de jeunes enfants ?* ***Premières informations et premières synthèses***, n° 01.2, 2003.
- Fermanian J.-D., et Lagarde S., *Les horaires de travail dans le couple*, ***Economie et Statistique***, n° 321-322, 1998.
- Lesnard L., **Disponibilité parentales et activités familiales, les emplois du temps familiaux dans la France des années 1980 et 1990**, CREST-INSEE, 2003.
- Maufroy M. et Pepin M., **Etude des impacts de la RTT sur la branche famille de la Sécurité sociale**, rapport pour la CNAF, 2003.
- Méda D. et Orain R., *Transformations du travail et du hors travail : le jugement des salariés*, ***Travail et emploi***, n° 90, 2002.

**Danielle Boyer** ■  
**Léa Cromptagne** ■  
**Catherine Vérité** ■

CNAF - Direction des statistiques  
des études et de la recherche

**Directeur de la Publication**  
Philippe Georges  
**Directrice de la rédaction**  
Virginie Madelin  
**Directeur-adjoint de la rédaction**  
Julien Damon  
**Rédactrice en chef et abonnements**  
Lucienne Hontarrede  
**Secrétaire de rédaction**  
Patricia Christmann  
**Maquettiste - mise en page**  
Ysabelle Michelet

**Contact**  
lucienne.hontarrede@cnafr.cnafrmail.fr  
Tél. : 01 45 65 57 14

CNAF - 32 avenue de la Sibelle  
75685 Paris Cedex 14  
Tél. : 01 45 65 52 52  
N° ISSN : 1638 - 1769